

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 AOÛT 2021

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 2 août 2021 étaient présents : Madame Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absente : Chantale Gagnon.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-08-10357

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021

21-08-10358

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le procès-verbal du 5 juillet 2021 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

21-08-10359

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 133 406.43 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-08-10360

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 986384.91 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Correspondances

Proclamation contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

21-08-10361

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien appuie et se proclame alliée contre la violence conjugale, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Suivi de la réunion du 2 juin – Émission d'un addenda à la convention d'aide financière pour l'aménagement du parc des loisirs de L'Ange-Gardien ;
- Huit projets ont été acceptés dans le cadre du Fonds région et ruralité pour la côte, dont l'identification du territoire phase 5 pour L'Ange-Gardien ;
- Approbation de deux demandes d'aide financière au patrimoine bâti pour la municipalité de L'Ange-Gardien ;

7. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le camp jour va très bien, il reste deux semaines avant la fin ;
- Félicitations au service des loisirs pour l'organisation et la tenue des activités au parc riverain ;
- Le tournoi de golf aura lieu le 5 septembre prochain, communiquer avec Antoine Barrette à la municipalité pour les inscriptions ;

Demande de TAG- Travail de rue

21-08-10362

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 300 \$ à TAG-Travail de rue pour l'organisation des P'tits shows de rue, pour la Programmation d'été 2021, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Félix Laberge)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 15 juillet 2021

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 6060 avenue Royale pour l'ajout d'un toit sur la galerie existante;
2. 6126 avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture;
3. 6354 avenue Royale pour le changement de couleur du revêtement extérieur;
4. 6704 boulevard Ste-Anne pour l'ajout d'un lettrage sur une enseigne existante;

Dérogation mineure :

1. 6704 boulevard Ste-Anne pour permettre la modification d'une enseigne existante et acceptée par dérogation mineure.

Amendement au zonage

1. 6542 boulevard Ste-Anne pour l'agrandissement de la zone C-121

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Autorisation de dépense de 18788\$ suite à un bris de pompe ;
- Mandat à L'UMQ pour appel d'offre d'achat de produit pour l'usine de traitement ;

8. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Yvon Chouinard

21-08-10363
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'ajout d'un toit au-dessus de la galerie existante, située en cours arrière, au 6060 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juillet 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de M. Yvon Chouinard, pour ajout d'un toit au-dessus de la galerie existante, située en cours arrière, au 6060 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission des permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Lucie Marquis

21-08-10364
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture du bâtiment principal au 6126, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juillet 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Lucie Marquis, pour le changement du revêtement de toiture du bâtiment principal au 6126, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Gilles Drouin

21-08-10365
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de couleur du revêtement extérieur au 6354, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juillet 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Gilles Drouin, pour le changement de couleur du revêtement extérieur au 6354, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

François Thibodeau, requérant pour Inox Immobilier Inc.

21-08-10366
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'ajout d'un lettrage sur une enseigne existante au 6704, boulevard Ste-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juillet 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de François Thibodeau, pour l'ajout d'un lettrage sur une enseigne existante au 6704, boulevard Ste-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Dérogation mineure

Demande du 6704 boulevard Ste-Anne

CONSIDÉRANT QUE François Thibodeau requérant pour INOX IMMOBILIER INC, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'implantation d'une enseigne intégrée sur la façade Est du bâtiment principal existant contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une enseigne sur chaque façade d'un

établissement comprenant un mur extérieur et qui fait face directement à une rue ou qui comprend une entrée distincte ou commune pour les consommateurs donnant sur une aire de stationnement tel qu'énoncé au tableau 13.12, de l'article 13.12.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2021;

21-08-10367

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6704 boulevard Ste-Anne pour permettre l'implantation d'une enseigne intégrée sur la façade Est du bâtiment principal existant contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une enseigne sur chaque façade d'un établissement comprenant un mur extérieur et qui fait face directement à une rue ou qui comprend une entrée distincte ou commune pour les consommateurs donnant sur une aire de stationnement tel qu'énoncé au tableau 13.12, de l'article 13.12, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Création d'un comité sur les enjeux liés aux bassins versants sur les territoires des municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer

CONSIDÉRANT la présence de prises d'eau alimentant les municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien installées dans les rivières Ferré, Montmorency et Sault-à-la-Puce sur le territoire des municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer;

CONSIDÉRANT la présence du Lac la Retenue, principale source d'alimentation de la prise d'eau installée dans la rivière Ferré, sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT QUE les bassins versants des prises d'eau potable se trouvent, en partie ou en totalité, sur le territoire des municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer, tel qu'illustré au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT les usages résidentiels, forestiers, de villégiatures, etc. situés dans les bassins versants des prises d'eau potable et que ces usages peuvent affecter la qualité ou la quantité de l'eau captée par ces prises d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt collectif que les municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien ainsi que la Ville de Château-Richer se concertent afin de discuter et d'être informer des enjeux et des interventions à effectuer dans les bassins versants de leurs prises d'eau potable;

21-08-10368

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QU'UN comité sur les enjeux liés aux bassins versants des prises d'eau potable alimentant les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien ainsi que de la Ville de Château-Richer soit formé;

QUE ce comité soit constitué des maires de la Municipalité de Boischatel, de la Municipalité de L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer;

QUE ce comité se réunisse un minimum de deux (2) fois par année ou lors d'interventions dans les bassins versants des prises d'eau potable;

11. Demande de noms de rues à la Commission de Toponymie

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité de L'Ange-Gardien et 9434-6194 Québec Inc., promoteur du développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois;

ATTENDU que le développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois comprendra l'ouverture de huit (8) nouvelles rues publiques, répartie en trois (3) phases de réalisation, et qu'il est nécessaire de leur attribuer un toponyme;

ATTENDU que pour officialiser le nom de ces nouvelles rues publiques, la Municipalité doit transmettre à la Commission de toponymie du Québec une

21-08-10369 résolution, un plan de localisation ainsi qu'un document indiquant l'origine et la signification des noms proposés;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil soumette les toponymes suivants pour les huit (8) nouvelles rues publiques du développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois : « Rue des Bouleaux », « Rue des Aulnes », « Rue des Spirées », « Rue des Genévriers », « Rue Fecteau », « Rue des Amélançhiers », « Rue des Rosiers » et « Rue des Saules » à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-08-10370 **12. Appel d'offres publiques pour la construction du bâtiment des loisirs**
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la municipalité effectue un appel d'offres publiques pour la construction du bâtiment des loisirs – Phase 1, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-08-10371 **13. Adoption du premier projet 21-686 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
QUE le premier projet de règlement, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122, soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 7 septembre 2021, à 19h.

21-08-10372 **14. Appel d'offres sur invitation pour les travaux de voirie sur la rue de L'Amarrée**
ATTENDU l'aide financière octroyée de 20000\$ sur trois ans du MTQ ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité effectue un appel d'offres sur invitation pour les travaux de voirie sur la rue de L'Amarrée, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-08-10373 **15. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que Monsieur Michel Laberge, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-08-10374 **16. PLUMobile**
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise et accède à la demande de modification- ajout au parcours existant de la PLUMobile, pour un coût supplémentaire de 8000\$ annuel, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Période de questions

18. Divers

21-08-10375 **1 Autorisations de dépenses**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 37750\$ taxes incluses pour l'achat d'une enseigne numérique pour l'entrée Casgrain de la municipalité et le déplacement de l'ancienne à l'entrée ouest, et que la dépense soit financée par l'aide financière au Fonds région et ruralité 2021 et le Fonds de parc et terrain de jeux, et, 9469.25\$ plus taxes pour le déplacement d'un poteau par Bell, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-08-10376 **2 Démission de la réceptionniste**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la démission de Mme Josée Desroches au poste de réceptionniste et qu'un appel de candidature soit effectué pour le remplacement de ce dernier, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-08-10377

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale